



Association des Psychologues Freudiens

Alerte des Psychologues Freudiens GRAVE OFFENSIVE CONTRE LA PSYCHANALYSE

Un amendement menace d'interdire la référence à la psychanalyse pour tous les praticiens du soin psychique.

Une attaque d'un degré inédit menace le libre choix de leur pratique pour tous les praticiens qui lisent Freud et s'en servent dans leurs pratiques

L'amendement n°159 PLFSS qui va être proposé au Sénat entre le 18 et le 26 novembre 2025, vise tout simplement à interdire la psychanalyse du corpus théorique et de la pratique des professionnels.

Cet amendement est extrêmement grave car il touche l'ensemble des dispositifs financés par l'assurance-maladie : Mon Soutien Psy, les centres médicaux psychologiques, etc.

Si cet amendement venait à passer, à compter du 1er janvier 2026, les psychologues orientés par la psychanalyse ne pourraient plus travailler dans les lieux publics ou privés financés par la sécurité sociale.

L'enjeu est majeur.

Toutes les forces vives, quelles que soient leurs pratiques, sont requises pour empêcher le vote de cet amendement.

Il est d'utilité publique de mobiliser les sénateurs de votre connaissance.

Le CA de l'association des Psychologues Freudiens
Dimanche 17 novembre 2025

Pour vous inscrire à la newsletter de l'association, rendez-vous sur le site :
<https://www.psychologuesfreudiens.org>